

Québec, le 7 novembre 2018

Madame Dany Boily
 Secrétaire CPI – FTQ
Mallette actuaires inc.
 3075, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 200
 Québec (Québec) G1W 5C4

Objet: CPI-FTQ – Contrat d’assurance collective 006000
Confirmation des conditions de renouvellement au 1^{er} janvier 2019

Madame,

Nous vous transmettons les conditions sur lesquelles nous nous sommes entendus concernant le renouvellement, au 1^{er} janvier 2019, du contrat d’assurance collective offert aux personnes salariées représentées par le Comité paritaire intersectoriel FTQ.

1. Modifications à la tarification

RÉGIME DES PARTICIPANTS ACTIFS

	Variation
Régime d’assurance maladie de base Volets complet et réduit	0,0 %
Régime optionnel d’assurance maladie complémentaire (Option I)	- 8,4 %
Régime optionnel d’assurance soins dentaires (Option II)	- 4,9 %
Régime d’assurance vie du participant (Option III)	
– Assurance vie de base du participant (incluant la subvention pour les retraités)	0,0 %
– Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelles du participant	0,0 %
– Assurance vie du conjoint et des enfants à charge du participant	0,0 %
– Assurance vie additionnelle du participant et du conjoint du participant	0,0 %

...2

RÉGIME DES PARTICIPANTS RETRAITÉS

Régime optionnel d'assurance vie de la personne retraitée	Variation
– Assurance vie de la personne retraitée (premier 5 000 \$)	0,0 %
– Assurance vie de la personne retraitée (excédent de 5 000 \$) et assurance vie additionnelle du conjoint de la personne retraitée	0,0 %
– Assurance vie du conjoint et des enfants à charge de la personne retraitée	0,0 %

Nous vous invitons à prendre connaissance de la nouvelle tarification applicable au 1^{er} janvier 2019 à l'annexe I de la présente lettre.

2. Modifications contractuelles

Aucune modification n'est apportée au contrat.

3. Modifications à l'entente financière

Aucune modification n'est apportée à l'entente financière.

4. Contribution gouvernementale – Régime d'assurance maladie de base Secteurs de la santé et scolaire

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les personnes salariées des secteurs de la santé et scolaire bénéficient d'une contribution gouvernementale de 10 150 000 \$ (taxes incluses) pour le régime d'assurance maladie de base.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information supplémentaire et vous prions d'accepter, Madame, nos cordiales salutations.



Nathalie Péloquin
Directrice des ventes - services publics
Assurance collective
Vice-présidence ventes et relations avec la clientèle

p. j.

c.c. Membres du Comité paritaire intersectoriel FTQ

RÉGIME DES PARTICIPANTS ACTIFS

Taux par période de 14 jours en vigueur au 1^{er} janvier 2019

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DE BASE

Protection	Taux actuels	Taux contractuels au 1 ^{er} janvier 2019	Taux au 1 ^{er} janvier 2019 avec contribution gouvernementale (secteurs santé et scolaire)
Volet COMPLET			
Individuelle	59,19 \$	59,19 \$	50,87 \$
Monoparentale	76,97 \$	76,97 \$	66,15 \$
Familiale	135,68 \$	135,68 \$	116,61 \$
Volet RÉDUIT			
Individuelle	53,75 \$	53,75 \$	46,20 \$
Monoparentale	69,88 \$	69,88 \$	60,07 \$
Familiale	123,18 \$	123,18 \$	105,89 \$

RÉGIME OPTIONNEL D'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE (Option I)

Protection	Taux actuels	Taux en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019
Individuelle	4,02 \$	3,68 \$
Monoparentale	5,02 \$	4,60 \$
Familiale	7,63 \$	6,99 \$

Modifications à la tarification (suite)

RÉGIME OPTIONNEL D'ASSURANCE SOINS DENTAIRES (Option II)

Protection	Taux actuels	Taux en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019
Individuelle	16,99 \$	16,16 \$
Monoparentale	29,30 \$	27,86 \$
Familiale	39,03 \$	37,12 \$

RÉGIME OPTIONNEL D'ASSURANCE VIE DU PARTICIPANT (Option III)

Assurance vie de base du participant (par 1 000 \$ d'assurance)

Taux actuels	Taux en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019
0,146 \$	0,146 \$ ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Taux composé par : 0,125 \$ (taux actifs) et 0,021 \$ (contribution pour les retraités)

Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelles du participant (par 1 000 \$ d'assurance)

Taux actuels	Taux en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019
0,012 \$	0,012 \$

Assurance vie de base du conjoint et des enfants à charge du participant (par famille)

Taux actuels	Taux en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019
0,735 \$	0,735 \$

Modifications à la tarification (suite)

Assurance vie additionnelle du participant et du conjoint du participant

Taux en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019 (par 1 000 \$ d'assurance)				
Âge	Homme		Femme	
	Fumeur	Non fumeur	Fumeuse	Non fumeuse
Moins de 30 ans	0,025 \$	0,025 \$	0,025 \$	0,025 \$
30 à 34 ans	0,025 \$	0,025 \$	0,025 \$	0,025 \$
35 à 39 ans	0,051 \$	0,025 \$	0,025 \$	0,025 \$
40 à 44 ans	0,085 \$	0,051 \$	0,059 \$	0,025 \$
45 à 49 ans	0,144 \$	0,085 \$	0,085 \$	0,059 \$
50 à 54 ans	0,221 \$	0,144 \$	0,144 \$	0,085 \$
55 à 59 ans	0,374 \$	0,221 \$	0,221 \$	0,144 \$
60 à 64 ans	0,587 \$	0,366 \$	0,340 \$	0,205 \$
65 ans ou plus	0,723 \$	0,442 \$	0,536 \$	0,332 \$

Modifications à la tarification (suite)

RÉGIME DES PARTICIPANTS RETRAITÉS

Taux mensuels en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

ASSURANCE VIE DE LA PERSONNE RETRAITÉE

La première tranche de 5 000 \$ est offerte à 5,00 \$ (participant seulement) et l'excédent aux taux suivants :

TAUX MENSUELS PAR 1 000 \$ D'ASSURANCE		
Âge	Homme	Femme
Moins de 50 ans	0,177 \$	0,092 \$
50 à 54 ans	0,371 \$	0,185 \$
55 à 59 ans	0,622 \$	0,296 \$
60 à 64 ans	1,044 \$	0,453 \$
65 à 69 ans	1,649 \$	0,776 \$
70 à 74 ans	2,642 \$	1,203 \$
75 à 79 ans	3,550 \$	2,078 \$
80 ans ou plus	7,136 \$	4,595 \$

ASSURANCE VIE DU CONJOINT ET DES ENFANTS À CHARGE DE LA PERSONNE RETRAITÉE

8,36 \$ par famille.

ASSURANCE VIE ADDITIONNELLE DU CONJOINT DE LA PERSONNE RETRAITÉE

Les taux applicables sont ceux établis pour l'assurance vie de la personne retraitée **pour l'excédent de 5 000 \$**, selon l'âge du participant, mais selon le sexe du conjoint de la personne retraitée.